

982847

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU VENDREDI 6 MARS 1998

Extrait du procès-verbal

L'an 1998, le vendredi 6 mars, à 14 heures 30, dans les bureaux de la Société "OUEST-FRANCE", à Paris, 89-91 rue du Faubourg Saint-Honoré,

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents :

- Monsieur François Régis HUTIN, Président
- Monsieur Jean BOISSONNAT
- Monsieur Jean-Jacques BOISSARD
- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur Louis ESTRANGIN
- Monsieur Thiébaud FLORY
- Monsieur François Xavier HUTIN
- Monsieur Roger LAVIALLE
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU
- Monsieur Jacques MOREAU

TRIBUNAL DE COMMERCE

90 365 1STRE

Administrateur excusé

- Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE, Vice-Président Directeur Général
représenté par Monsieur François Régis HUTIN

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Michel NOZIERE, Directeur Général de OUEST-FRANCE,
- Monsieur Antoine de TARLÉ, Directeur Général Adjoint de OUEST-FRANCE,
- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire Chargée de Mission,
- Monsieur Jacques MELOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise,
- Monsieur André CARISSAN,
Monsieur Gilles GUYAUX,
Monsieur Michel LEJEUNE, Membres du Comité d'Entreprise,
- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat,
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, Secrétares.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

4° - Cooptation d'un Administrateur ;

4° Cooptation d'un Administrateur

Aucune observation n'étant formulée, le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration, après avoir rendu hommage à la mémoire de Monsieur Jacques TESSIER, décédé le 29 décembre 1997, décide de pourvoir à son remplacement et de coopter pour la durée du mandat restant à courir de cet Administrateur, à savoir jusqu'en 1999 et ce sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, Monsieur Michel NOZIERE, demeurant 29 rue Michel Gérard, 35760 MONTGERMONT.

Monsieur Michel NOZIERE cumulera son mandat avec celui de Directeur Général de la société ainsi qu'avec son contrat de travail qui le lie à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

°
° °

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

